

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du dix février deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :  
FI-7  
Budget Primitif 2025  
Parking Souterrain  
de la Grenette

**PRÉSENTS :** Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

**REPRÉSENTÉS :** Christine PIQUET (pouvoir à Jacques VAREYON), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER, (pouvoir à Fanny RIPPE), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ)

**ABSENTS :** Christine PITTI, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jean-Jacques MATZ est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, propose au Conseil municipal, conformément au rapport annexé :

- D'arrêter les dépenses et les recettes comme suit (y compris les opérations d'ordre) du Budget Primitif 2025 du Parking Souterrain de la Grenette :

**BUDGET ANNEXE DU PARKING SOUTERRAIN DE LA GRENETTE**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
<b>Ecritures réelles</b>	<b>300 691.00 €</b>	<b>304 639.00 €</b>
Chapitre 011 – Charges à caractère général	299 681.00 €	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10,00 €	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
Chapitre 70 – Produits des domaines		107 166.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels		197 473.00 €
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>3 948.00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>304 639.00 €</b>	<b>304 639.00 €</b>

Objet :  
FI-7  
Budget Primitif 2025  
Parking Souterrain  
de la Grenette

<u>Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Ecritures réelles	3 948.00 €	- €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 948.00 €	
Ecritures d'ordre	- €	3 948.00 €
<b>TOTAL investissement</b>	<b>3 948.00 €</b>	<b>3 948.00 €</b>
<b>TOTAL budget</b>	<b>308 587.00 €</b>	<b>308 587.00 €</b>

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions (groupe "Oyonnax en commun"),

- Décide d'arrêter les dépenses et les recettes, y compris les opérations d'ordre, du Budget Primitif 2025 du Parking Souterrain de la Grenette, comme indiquées ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 10 février 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **11 FEV. 2025**
- par sa publication le **11 FFV. 2025**

Le Maire

